

BMX Club Saint Nom La Bretèche.



DOSSIER D'INSCRIPTION CLUB saison 2024-2025

Pour que votre demande d'inscription puisse être enregistrée, nous vous demandons de bien vouloir nous faire parvenir les documents complétés suivants :

- **Pour tous : DOSSIER D'INSCRIPTION CLUB** – A télécharger sur notre site internet. Lire les 2 premières pages, imprimer uniquement la 3ème page, la remplir et nous la remettre.
- Droit à l'image et autorisations complétés et signés.
- Votre règlement (cf. article 6 du règlement interne) de l'inscription au club de BMX . Uniquement par virement, RIB du club sur ce lien : https://www.bmxstnomlabreteche.org/media/uploaded/sites/552/document/616313a2dbd20_IBAN00037287949.pdf
- Nous acceptons les coupons PASS/SPORT de la CAF si vous bénéficiez de l'allocation de rentrée scolaire. Les PASS + 78/92 pour les collégiens. Les aides LABAZ pour les 15-25 ans Cf. ces liens pour les obtenir
<https://www.pass.sports.gouv.fr/>
<https://www.passplus.fr/Beneficiaire/LandingPage.aspx?ReturnUrl=%2fBeneficiaire%2findex.html>
<https://www.iledefrance.fr/toutes-les-actualites/labaz-lappli-bons-plans-de-la-region-pour-les-15-25-ans>
- **Pour les nouveaux : Inscription FFC**, demande de licence FFC 2024-2025 à faire sur ce lien en créant un compte donc un Espace Licencié sur : <https://licence.ffc.fr/>, y téléverser une photo du pilote et une photo de la pièce d'identité du pilote, ça se fait très simplement en vous connectant avec un smartphone et en prenant directement votre enfant en photo, ainsi qu'un photo de sa pièce d'identité ou de la vôtre si il n'en a pas.
- Soit remplir le questionnaire de santé QS-Sport, soit téléverser un Certificat médical d'aptitude à la pratique du BMX y compris en compétition pour les catégories adultes concernées et les cas particuliers liés à vos réponses au questionnaire santé, Votre médecin peut le remplir directement sur le formulaire proposé sur votre espace licencié. Valable 3 ans.
- **Pour les réinscriptions** : Demande de renouvellement licence FFC 2025 à faire entre le 20 octobre (cette date peut-être avancée par la FFC) et le 25 novembre, sur votre espace licencié sur ce lien : <https://licence.ffc.fr/>
- Remplir le questionnaire de santé QS-Sport ou renouveler son certificat médical pour les adultes concernés (tous les 3 ans).

Pour tous : Il est indispensable d'aller au bout de la procédure d'inscription sur votre espace licencié FFC pour que la demande soit validée sur notre Espace Club.

Pour le premier entraînement, et les suivants il est impératif que le formulaire d'inscription club ait été remis au bureau du Club avec le règlement de la cotisation ou d'une partie de la cotisation si vous souhaitez la régler en plusieurs fois, dernière échéance le 15 décembre au plus tard.

Adresse du Bureau : BMX CLUB ST NOM LA BRETECHE, 44 avenue du Pays de Galie –
78860 SAINT-LA-BRETECHE

**Aucun pilote ne sera autorisé à s'entraîner sans retour complet du dossier
Et sans son équipement obligatoire (cf. article 3 du règlement interne)**

Composition du bureau du Bicross Club de Saint-la-Bretèche

Président : Philippe Rochard

Trésorier : Sylvain Richard

Secrétariat : Pascal Lelaquais

N'hésitez pas à consulter le site internet à l'adresse suivante <http://www.bmxstnomlabreteche.org>
et nous rejoindre sur les réseaux

BMX Club Saint Nom La Bretèche.

REGLEMENT INTERNE DE BCSNB

ARTICLE 1 : Tous les pilotes désirant s'inscrire au BMX Club Saint-Nom-la-Bretèche doivent s'acquitter :

- de la cotisation annuelle prévue à l'article 6
- Pour les catégories concernées d'un certificat médical autorisant la pratique du BMX y compris en compétition : Cf. la demande qui vous est éventuellement faite sur votre espace licencié FFC.
- Des autorisations parentales pour les mineurs

Les demandes d'adhésion sont soumises à l'approbation des dirigeants du Club.

ARTICLE 2 : Tout pilote se doit de :

- Respecter les statuts et les règlements internes du BCSNB
- Se conformer aux directives de l'association, de ses dirigeants et au règlement de la F.F.C.
- De participer aux compétitions auxquelles il s'est inscrit et aux entraînements.

ARTICLE 3 : Les entraînements se déroulent sur la piste du BMX Club Saint Nom La Bretèche, avenue du Pays de Galie, derrière la gendarmerie montée. Lors des entraînements, les pilotes doivent porter, impérativement, les équipements de sécurité conformes à la pratique du BMX, à savoir : CASQUE INTEGRAL – GANTS - PANTALON LONG (hors jogging) – Haut MANCHES LONGUES – VELO conforme à la pratique du BMX. (Le matériel doit être en état d'assurer le déroulement normal des entraînements toute l'année.)

En cas de non respect de l'article.3, l'entraîneur pourra exclure le pilote pour des raisons de sécurité.

ARTICLE 4 : Les jours et horaires d'entraînement sont définis par le Club et sont éventuellement susceptibles d'être modifiés en cours d'année en fonction de faits exceptionnels.

Il n'y a pas d'entraînement, le samedi du milieu des vacances scolaires.

La piste pourra être ouverte occasionnellement pour des entraînements libres et surveillés, dont les horaires seront communiqués par mail et/ou sur le site Internet du Club. En cas de fortes intempéries, le Club signifiera la suppression de l'entraînement par mail et/ou sur le site internet.

Les pilotes sont pris en charge par les encadrants pendant la durée des entraînements. En dehors de ces horaires, la responsabilité du Club et de ses dirigeants ne pourra être invoquée en cas de litige.

ARTICLE 5 : Les engagements aux compétitions sont effectués par les dirigeants du Club. Les informations concernant les compétitions sont diffusées aux entraînements et par email. Afin d'effectuer les engagements dans les meilleures conditions, il est demandé à tous de respecter les délais d'inscription et les éventuels frais d'inscription.

Le calendrier des compétitions officielles sera disponible sur le site du club : <https://www.bmxstnomlabreteche.org/>

ARTICLE 6 : Chaque année, le montant de la cotisation est soumis à l'approbation des membres du bureau du Bicross Club de Saint-Nom-la-Bretèche. Pour la saison 2024-2025. Les cotisations ont été fixées à 260€ pour les Nonnais-Bretechois, à 270€ pour les autres, 20€ de réduction par pilotes d'une même fratrie. Ces montants comprennent les frais d'inscription au Club et la licence assurance comprise de la Fédération Française de Cyclisme correspondant à l'âge et à la catégorie du pilote.

La cotisation pour les parents de pilote licencié au BCSNB qui souhaitent pratiquer le BMX avec leurs enfants est fixé à 130€, un groupe parent pilote est créé spécifiquement à cet effet.

Les entraînements officiels d'initiation et de perfectionnement ont lieu :

Samedi à St Nom 9h30-11h : 1 groupe U7 et moins débutant, U9 très débutant

Samedi à St Nom 11h-12h30 : 1 groupe U15 et plus débutant, 1 groupe parents pilotes

Samedi à St Nom 14h-15h30 : 1 groupe U9, U11, U13 débutant, 1 groupe U9, U11, U13 confirmé.

Samedi à St Nom 15h30-17h : 1 groupe compétition + U15 et plus confirmé + U13 très confirmé.

Mercredi à SQY : 18h30/20h30 : 1 groupe compétition. Dans la mesure de la disponibilité de nos éducateurs BMX 1 groupe découverte de la piste nationale olympique de 18H30 à 20H une fois par mois.

Dans la mesure de la disponibilité de nos entraîneurs : 1 entraînement loisir tous groupes confondus à St Nom le mercredi après-midi, horaire fluctuante suivant la saison